

Conseil Communautaire du 22 février 2024

Théâtre de Chalais

Note de Synthèse

Réunion de la CLECT

I. Développement économique

1. Projet de pôle économique numérique de Montmoreau : validation de l'Avant-Projet Définitif (APD), actualisation du plan de financement et lancement de la consultation des marchés de travaux

Il est rappelé que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne dispose d'une friche immobilière commerciale dans le centre-bourg de Montmoreau, dans laquelle elle ambitionne de développer un pôle économique numérique.

Pour mémoire, ce projet vise à :

- Développer une offre d'immobilier d'entreprises
- Proposer des services d'animation économique destinés à favoriser l'entrepreneuriat
- Offrir des outils numériques partagés
- Proposer des espaces et des services de formation

Pour animer ce projet, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne a impulsé auprès des acteurs économiques locaux une concertation pour coconstruire une offre de services économiques qui répondent aux enjeux de transition numérique des entreprises.

A ce titre, le montage défini pour l'animation et la gestion de ce pôle est le suivant :

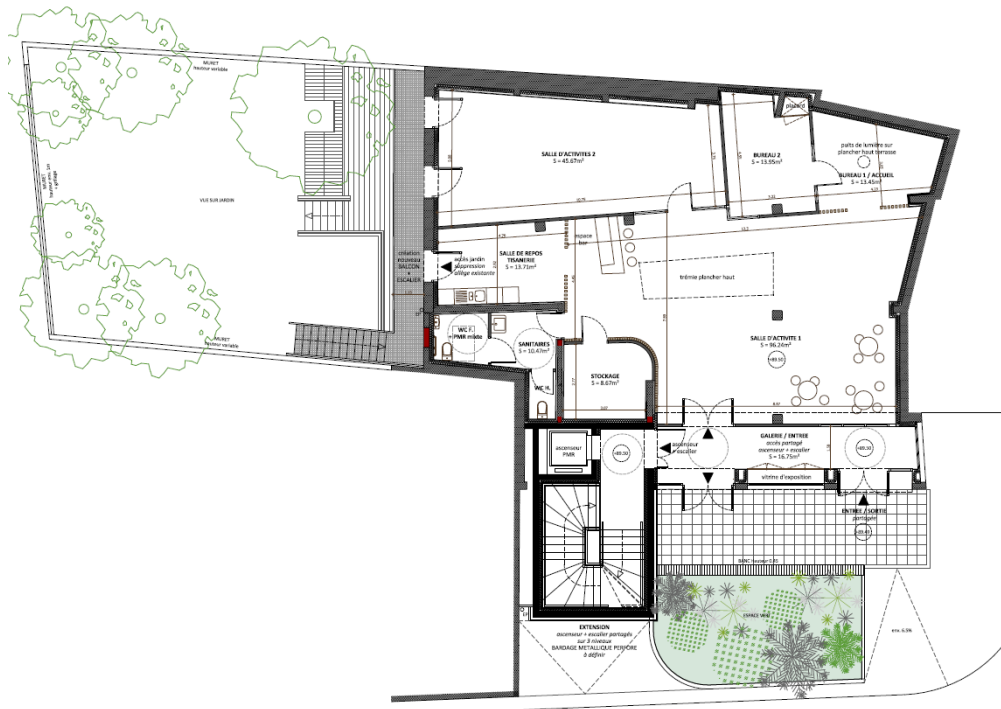
- L'Espace Numérique Sud Charente (ENSC) est l'opérateur désigné pour l'animation et la gestion du pôle et verse à la Communauté de communes un loyer pour l'occupation du lieu
- L'ENSC constitue un collège d'entreprises en son sein pour représenter les acteurs économiques dans sa gouvernance
- L'ENSC se dote d'un directory piloté par les entreprises pour identifier les besoins économiques du territoire et construire l'offre de services à proposer aux entreprises

En parallèle de la structuration de la maîtrise d'usage, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne a missionné une équipe de maîtrise d'œuvre pour concevoir le projet architectural de ce pôle économique numérique.

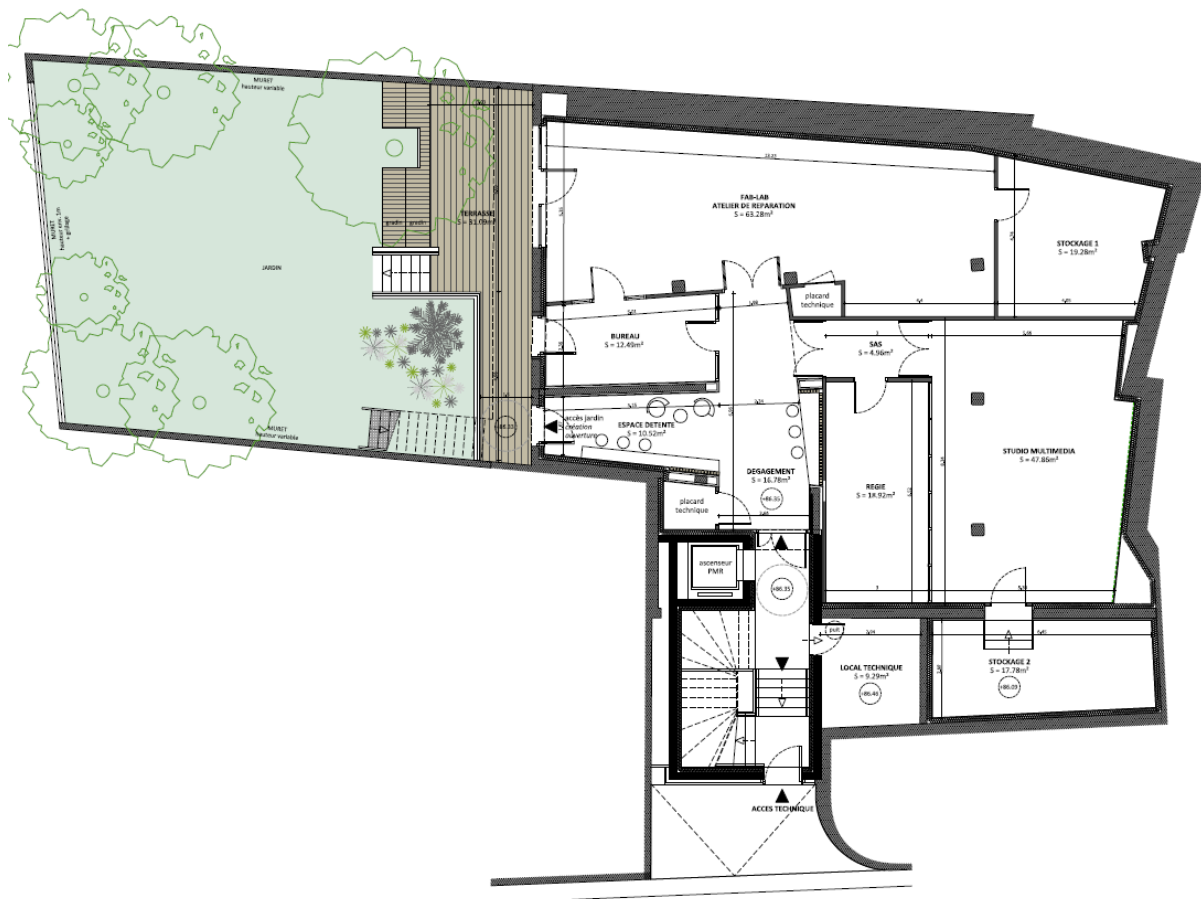
Le travail de la maîtrise d'œuvre a permis d'établir un Avant-Projet Définitif (APD), qui prévoit une organisation fonctionnelle du projet en trois niveaux correspondant à la structure existante du bâtiment.



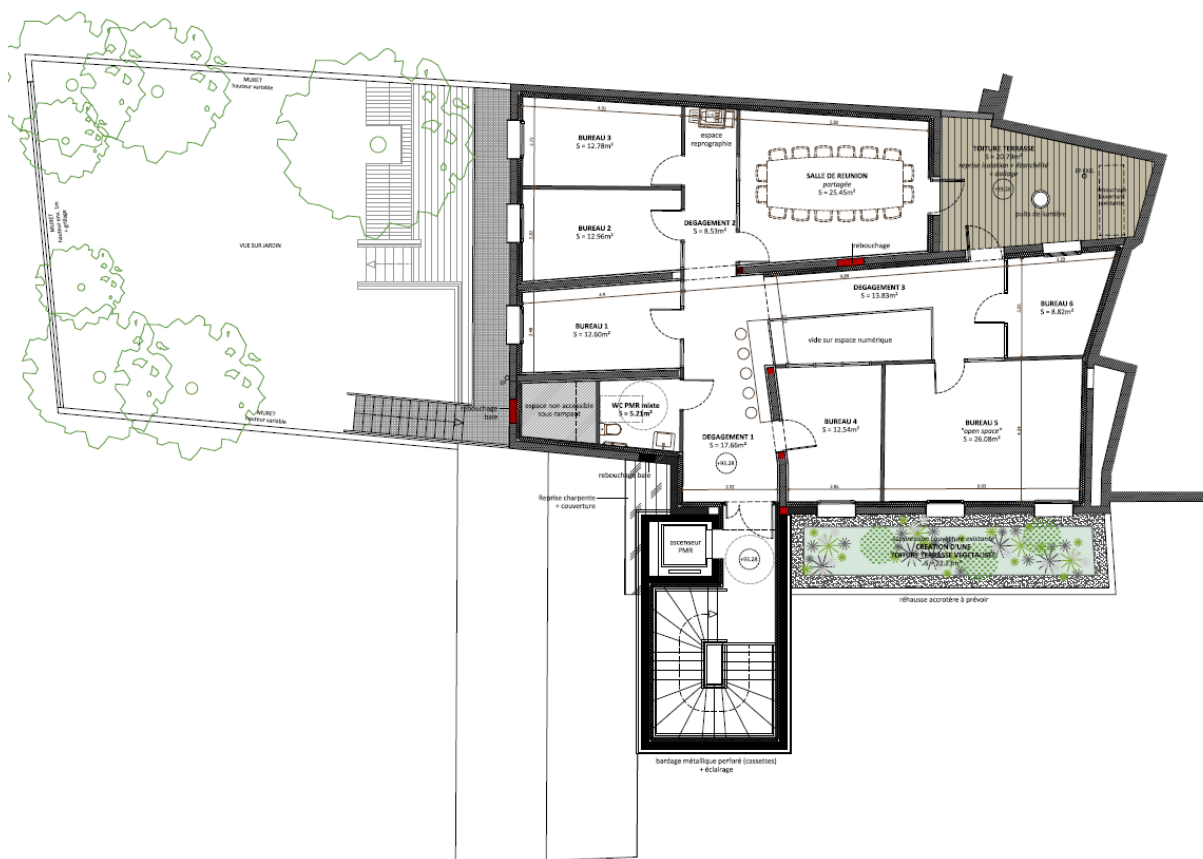
Le niveau du rez-de-chaussée, accessible depuis la rue, sera réservé aux espaces de formation et au tiers-lieu. Espace ouvert à tous, ce niveau accueillera les différentes salles d'activités nécessaires à la mise en place des ateliers de médiation numérique et des formations proposées par les partenaires associés. Des espaces conviviaux au cœur du tiers-lieu permettront une meilleure appropriation des locaux par le public. Ces espaces permettront également aux usagers de profiter d'espaces de travail et de matériel numérique en libre accès.



Le niveau R-1, de facture brute dans sa composition, accueillera les espaces dits de production, à travers un FabLab (ateliers de fabrication et de réparation à partir de machines à commande numérique) et les pièces aveugles et sombres proposées par ce niveau seront judicieusement utilisées pour accueillir un studio audiovisuel destiné à la production de contenus vidéos et photos pour des opérations de promotion, de communication et de marketing des entreprises.



Le niveau supérieur du bâtiment sera dédié aux fonctions économiques du projet. Cet espace comprendra ainsi des bureaux individuels et partagés pour accueillir les entreprises bénéficiaires des services du pôle ou des entreprises au besoin plus ponctuels. Un open-space sera également aménagé au cœur de cet espace pour offrir à des coworkers ou des télétravailleurs des conditions de travail plus adaptées qu'aux espaces de travail réservés dans le tiers-lieu du niveau inférieur. Une salle de réunion partagée sera enfin proposée dans cet espace pour faciliter les échanges et les rencontres d'entreprises ou accueillir des temps d'animation économique divers.



Au stade de l'APD, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 178 000€ HT (hors révisions de prix et aléas de chantier). Ce montant est conforme au plan de financement prévisionnel établi jusqu'alors. Le plan de financement actualisé de l'opération serait donc le suivant :

Dépenses (phase APD)	Montant HT	Recettes	Montant
Honoraires :	117 700,00	Subventions :	1 103 600,00
Maîtrise d'œuvre	102 200,00	Union européenne (FEDER)	90 000,00
Bureau de contrôle	6 500,00	Etat (DETR)	340 055,00
Coordinateur SPS	4 000,00	Etat (Fonds vert / Fonds friche)	355 000,00
Etudes (étude de sol, diagnostic amiante...)	5 000,00	Région Nouvelle Aquitaine	200 000,00
		Département Charente	118 545,00
Travaux :	1 261 800,00	Autofinancement	345 900,00
Lot 1 : Désamiantage	20 000,00	CC Lavalette Tude Dronne	345 900,00
Lot 2 : VRD	25 000,00		
Lot 3 : Gros-œuvre	260 000,00		
Lot 4 : Charpente bois - Couverture tuiles	20 000,00		
Lot 5 : Etanchéité	32 000,00		
Lot 6 : Bardage	66 000,00		
Lot 7 : Menuiseries aluminium	73 000,00		
Lot 8 : Serrurerie	60 000,00		
Lot 9 : Cloisons sèches	139 700,00		
Lot 10 : Menuiseries intérieures	82 550,00		
Lot 11 : Revêtements de sols et muraux	83 525,00		
Lot 12 : Peinture	60 325,00		
Lot 13 : Electricité	85 900,00		
Lot 14 : Ascenseur	30 000,00		
Lot 15 : Plomberie - CVC	140 000,00		
Révision travaux	41 900,00		
Tolérance travaux	41 900,00		
Acquisition immobilière	70 000,00		
Total dépenses HT	1 449 500,00	Total recettes	1 449 500,00

Il est à noter que les subventions de l'Etat (DETR et Fonds Vert) et du Département sont d'ores et déjà acquises.

Le permis de construire pourrait être déposé dans le courant du mois de mars 2024 pour un démarrage prévisionnel des travaux envisagé au mois de septembre 2024.

En conséquence, afin de poursuivre le développement de ce projet, il convient :

- **De valider l'Avant-Projet Définitif (APD) ;**
- **De valider le plan de financement prévisionnel actualisé ;**
- **D'autoriser le dépôt de demandes de subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Union Européenne selon le plan de financement prévisionnel actualisé présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises pour les marchés de travaux correspondants ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

<u>Décision du Conseil Communautaire</u>

II. Tourisme

1. Création d'emplois saisonniers pour la saison 2024 sur la base de pleine nature de Poltrot

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne s'attache à développer et animer la base de pleine nature de Poltrot.

Cette stratégie de développement s'inscrit dans les objectifs du Schéma de Développement de l'Economie Touristique (SDET) du Sud Charente qui prévoit le développement d'une offre de loisirs actifs doux et innovants, en particulier dans les 7 spots touristiques du territoire dont fait partie la base de pleine nature de Poltrot.

Les activités proposées à Poltrot (parcours acrobatiques en hauteur, labyrinthe végétal, Explor Games®) s'inscrivent pleinement dans les objectifs du SDET.

Toutefois, pour proposer ces différentes activités de loisirs actifs, exploitées en régie, il s'avère nécessaire de recruter chaque année des emplois saisonniers pendant toute la période d'ouverture au public.

Pour la saison 2024, la période d'ouverture au public nécessitant le recours à du personnel saisonnier s'étend du 29 juin 2024 au 31 août 2024 inclus, organisée selon les horaires d'ouverture suivants :

- Du lundi au mardi : 10h-13h30 puis 14h30-19h
- Du mercredi au dimanche : 10h-19h (journée continue)

Pour satisfaire à cette organisation, le besoin en saisonnier est le suivant :

- 4 agents CQP (Certificat de Qualification Professionnelle d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur) pour assurer les missions d'encadrement de l'activité « parcours acrobatique en hauteur »
- 2 agents d'accueil pour assurer les missions d'accueil du public et de gestion de la billetterie des activités de loisirs (parcours acrobatique en hauteur, labyrinthe, Explor Games)

Cette organisation est identique aux années précédentes.

Il est à noter que les agents saisonniers interviennent également dans l'entretien du bloc sanitaire du site, en renfort de l'intervention d'un agent du service scolaire mis à disposition de la base de pleine nature de Poltrot. Cette organisation permet de proposer davantage de créneaux quotidiens d'entretien, élément primordial pour la qualité d'accueil.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

- **De créer 4 emplois non permanents d'opérateurs CQP OPAH (Certificat de Qualification Professionnelle Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur), à temps complet pour la période du 29 juin au 31 août 2024 inclus (recrutement identique à 2023), au grade d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives qualifié et rémunérés sur la base du 1er échelon de ce grade ;**
- **De créer 2 emplois non permanents d'agents d'accueil à temps complet pour la période du 29 juin au 31 août 2024 inclus (recrutement identique à 2023), au grade d'Adjoint Technique Territorial, rémunérés sur la base du 1er échelon de ce grade ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces créations d'emplois.**

<u>Décision du Conseil Communautaire</u>
--

2. Autorisation de signature d'une convention portant sur la labellisation de la « base VTT FFCT Sud Est Charente »

Depuis plusieurs années, les sports de nature et la pratique du VTT en particulier sont en pleine expansion. Conformément à cette tendance et pour renforcer l'attractivité de la destination Sud-Charente, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne mène une politique en faveur des loisirs actifs doux et innovants, conformément aux objectifs définis par le Schéma de Développement de l'Economie Touristique (SDET) du Sud Charente.

A ce titre, afin de développer l'offre en cyclotourisme, plusieurs opérations ont été mises en œuvre en partenariat avec le département de la Charente, pour redessiner le balisage de l'intégralité des boucles locales de randonnées VTT, tout en affirmant l'intérêt d'un nouveau parcours structurant tel que le Tour Charente VTT (itinéraire qui s'étend sur 104 Km sur le territoire de la Communauté de communes).

Ce travail a permis en 2022 de qualifier et valoriser l'offre de randonnée et les services qui s'y rattachent à travers la labellisation de l'espace VTT d'Aubeterre en « BASE VTT FFCT ».

Pour rappel, le label « BASE VTT FFCT », déployé par la Fédération Française de Cyclotourisme, permet d'apporter une réponse plus structurée aux attentes des vététistes. Les objectifs poursuivis par cette démarche sont les suivants :

- Promouvoir la pratique libre et conviviale du VTT de randonnée ;
- Offrir aux pratiquants de tous niveaux des parcours balisés adaptés ;
- Garantir les meilleures conditions de sécurité sur les circuits empruntés ;
- Contrôler les dérives d'une pratique sauvage et désordonnée du VTT, irrespectueuse de l'environnement.

Ce label s'adresse notamment aux collectivités pour lesquelles l'offre de randonnée VTT répond à des critères techniques précis.

Les critères de qualité à respecter sont les suivants :

- Un réseau de parcours VTT permanents, entièrement balisé, de difficultés et de longueur variable (au moins 100 kilomètres) ;
- Une carte des parcours VTT ou des fiches circuits retraçant ces itinéraires (papier ou numérique) ;
- Un point d'accueil identifié ;
- Des sanitaires à proximité du point d'accueil ainsi qu'un hébergement sensibilisé à l'accueil des vététistes ;
- Un point de restauration ou un commerce alimentaire à proximité du point d'accueil ;
- Des points d'intérêt touristique.

Pour poursuivre cette démarche et renforcer l'offre locale, la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême ont souhaité s'associer pour porter conjointement le déploiement d'une nouvelle « base VTT FFCT ».

Cette nouvelle base serait composée des éléments suivants :

- 3 points de départ identifiés : Villebois-Lavalette, Blanzaguet et Bouëx
- 11 parcours balisés, de difficultés variables
- 1 point d'hébergement de grande capacité identifié : le village-vacances de Gardes-le-Pontaroux
- 1 point de renseignement administratif : la mairie de Bouëx

Afin de formaliser la labellisation de cette nouvelle « base VTT FFC », il convient d'établir une convention de labellisation avec la Fédération Française de Cyclotourisme. Cette convention s'étend sur trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour un montant forfaitaire de 850€ HT. La cotisation forfaitaire pour les deux années suivantes s'élève à 650€ HT, répartie à parts égales entre la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne et la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- **D'autoriser la signature de cette convention pour permettre la labellisation de cette nouvelle base ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

Décision du Conseil Communautaire

III. Habitat / Petites Villes de Demain

1. Attributions de subventions au titre de l'OPAH-RU

Dans le cadre de sa politique du logement et du cadre de vie, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne porte une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour une durée de 3 ans.

Cette OPAH-RU est destinée à accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à rénover le parc immobilier du territoire, à travers l'attribution d'aides en faveur de l'habitat, en complément des aides apportées par l'ANAH.

Les opérations éligibles à une subvention de la part de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne concernent :

- Les travaux pour la rénovation énergétique ;
- Les travaux lourds pour la réhabilitation des logements indignes ou très dégradés à usage d'habitation ;
- Les travaux de mise aux normes des systèmes d'assainissement individuel ;
- Les travaux pour l'embellissement des devantures commerciales ;
- Les travaux d'accessibilité aux étages de commerce.

A cet effet, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Communauté de communes au titre de la fiche « Travaux d'amélioration énergétique » du règlement d'intervention de l'OPAH-RU pour le changement du système de chauffage de l'habitation (installation d'une pompe à chaleur air/eau) :

Demandeur	Statut	Adresse de l'immeuble	Type de travaux	Montant des travaux HT	Subvention ANAH	Subvention CdC (5% plafonné à 1000€)
Eric SUPIOT	Propriétaire occupant	11 rue des Fontaines 16620 MONTBOYER	Travaux de sortie de précarité énergétique (remplacement système de chauffage)	15 340,00	9 971,00	767,00

Considérant que cette opération est conforme au règlement d'intervention de l'OPAH-RU, il est proposé au Conseil communautaire :

- **De valider l'attribution de cette aide selon le tableau ci-dessus ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

Décision du Conseil Communautaire

2. Renouvellement du poste de chargé de mission Petites Villes de Demain

Dans le cadre du programme national de revitalisation des centres-bourgs, les communes de Chalais, Montmoreau et Villebois-Lavalette ont été lauréates parmi 1 000 communes du programme « Petites Villes de Demain », ainsi que les communes d'Aubeterre-sur-Dronne et Saint-Séverin en tant que « communes associées ».

Pour rappel, le dispositif « Petites Villes de Demain » vise à engager les collectivités lauréates à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation, comprenant un diagnostic de territoire et des orientations stratégiques traduites sous forme d'actions à engager concourant à la revitalisation du centre-bourg (habitat, commerce, développement économique, accès aux services, valorisation du patrimoine, aménagement urbain...).

Pour animer cette démarche et accompagner les communes lauréates dans la mise en œuvre de leur projet de revitalisation, la Communauté de communes a bénéficié pendant 3 ans d'un soutien financier de l'Etat (ANCT et ANAH) à hauteur de 75% pour un poste de chef de projet « Petites Villes de Demain ».

Le contrat de ce chef de projet arrivant à échéance, il convient de le renouveler pour poursuivre les missions engagées. Il est à noter que les accompagnements financiers de l'Etat seraient maintenus pour la durée de ce renouvellement.

Les missions à poursuivre dans le cadre de ce renouvellement de poste seraient les suivantes :

- Piloter et animer le dispositif « Petites Villes de Demain » auprès des communes lauréates et des partenaires (analyse des dynamiques, coordination des acteurs, mobilisation de partenaires ;
- Accompagner les communes lauréates dans la mise en œuvre de leur programme d'actions (montage et suivi opérationnel, technique, juridique et financier des opérations de revitalisation) ;
- Suivi et pilotage de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Considérant ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire :

- **De renouveler le poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » pour une durée de 3 ans, au grade d'attaché territorial, sous forme de contrat de projet, à compter du 1^{er} juin 2024 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

Décision du Conseil Communautaire

IV. Sports

1. Demande de subvention auprès du conseil départemental de la Charente pour le financement de travaux au Gymnase de Villebois-Lavalette

Il est rappelé à l'assemblée que la Communauté de communes gère le gymnase communautaire de Villebois-Lavalette qui est utilisé principalement par le collège de Villebois. En dehors des heures d'utilisation du collège, il est mis à disposition des associations sportives qui le souhaitent (principalement handball, badminton, gymnastique, etc.) ou des structures communautaires comme les écoles primaires du secteur, l'ALSH ou l'école Multisports.

Ce gymnase nécessite des travaux de réfection de toiture qui peuvent être subventionnés par le département de la Charente dans le cadre du programme d'aide aux équipements de sports et de loisirs utilisés par les collégiens. L'aide du département peut monter à 35% de la dépense HT dans la limite de 500 000€ dès lors que le gymnase est occupé à 50% au moins par les collégiens, ce qui est le cas.

Voici le programme de travaux prévu pour 2024 et 2025 sur cet équipement sportif :

DEPENSES	Dépenses HT
<u>Gymnase de Villebois Lavalette</u>	
-Réfection des bandeaux Shingles	56 691.80€
-Changement du bardage Polycarbonate	33 647.90€
TOTAL	90 339.70€

Au vu de tous ces éléments le plan de financement envisagé est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Travaux de rénovation du gymnase de Villebois Lavalette		Subventions portant sur les Travaux de rénovation des bassins et mise aux normes des installations électriques et de filtration de l'eau		
-Réfection des bandeaux Shingles	56 691.80 €	Conseil départemental de la Charente	36 618.90 €	35%
-Changement du bardage Polycarbonate	33 647.90€	Autofinancement CDC	58 720.81€	65%
TOTAL Dépenses	90 339.70 €	Total Recettes	90 339.70 €	100%

Considérant ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente, dans le cadre du programme d'aide aux équipements de sports et de loisirs utilisés par les collégiens, à hauteur de 35% de l'opération telle que décrite ci-dessus ;

- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces demandes de subvention ;**

<u>Décision du Conseil Communautaire</u>

2. Création d'un emploi d'accroissement temporaire d'activité d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet

Il est rappelé à l'assemblée que la Communauté de communes dispose de la compétence Sports et a obtenu en 2023 le label « terre de Jeux 2024 ».

Aujourd'hui, pour porter cette compétence, la collectivité est dotée d'un seul agent, éducateur sportif, qui assure :

- La gestion administrative et technique des équipements sportifs (3 piscines, 1 gymnase, 1 dojo et 1 terrain multisport), notamment la gestion des piscines de Montmoreau et Chalais en période estivale.
- Le soutien aux associations sportives qui souhaitent développer leur activité ou un événementiel particulier sur territoire
- L'animation sportive auprès des jeunes publics lors d'événementiel notamment dans les ALSH ou les écoles communautaires (projets terre de jeux en mai/juin 2024)
- L'encadrement des saisonniers à l'accrobranche de Poltrot

En 2024, la collectivité souhaite développer sa politique sportive pour la rendre plus ambitieuse sur plusieurs points :

- Reprise en direct de certains dispositifs existants sur le territoire qui étaient délégués jusqu'à présent comme l'été actif et solidaire (dispositif départemental qui doit être coordonné localement) et l'école Multisport ;
- Montée en puissance des animations sportives organisées dans le cadre du label « Terre de jeux » notamment en développant nos interventions dans les écoles et les ALSH communautaires tout au long de l'année ;
- Montée en puissance du soutien aux associations sportives du territoire pour développer leur activité et organiser des événements.

Pour répondre à cette volonté ambitieuse, la collectivité doit se doter d'un éducateur sportif supplémentaire, avec une spécialisation maître-nageur, qui remplira plusieurs missions tout au long de l'année :

- Maître-nageur/ Chef de bassin dans une de nos piscines communautaires en période d'ouverture (juin à septembre)
- animateur sportif auprès du jeune public dans les structures ou les dispositifs communautaires (école multisport, école, ALSH)
- Soutien sportif auprès des associations du territoire pour développer notamment de la formation des bénévoles, des séquences spécifiques auprès des adhérents, etc.
- Aide au responsable de service des sports dans la gestion administrative et technique des équipements, la coordination de l'été actif et solidaire, la mise en place de programme d'activités, de compte rendu et de bilan d'action.

Le renforcement du service des sports permettra aussi une meilleure gestion des piscines communautaires puisque l'objectif est que cet éducateur sportif soit maître-nageur diplômé afin de nous permettre de recruter en saisonnier un maître-nageur de moins tous les étés.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver la création d'un emploi non permanent pour accroissement d'activités d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (catégorie B) à compter du 04 mars 2024, sur une quotité de 35/35ème pour une durée de 1 an ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

Décision du Conseil Communautaire

3. Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer la gestion des piscines communautaires du territoire

Il est rappelé que le fonctionnement des piscines communautaires est basé sur les mois de juin à août à Montmoreau et Gardes-Le-Pontaroux et de juillet à septembre à Chalais.

Cette ouverture sur quelques mois demande que la Communauté de communes recoure à des saisonniers pour assurer l'ouverture des piscines communautaires.

Afin d'assurer la continuité de ces services, les besoins humains des piscines sont les suivants :

- Des maîtres-nageurs sauveteurs ;
- Des agents titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;
- Des agents d'accueil.

BNSSA Montmoreau	35h/35 du 24/05 au 31/08 2024 inclus	Filière Sportive	Opérateur des Activités physiques et sportives	C1
Accueil et entretien Montmoreau	27.5h/35 du 24/05 au 31/08 2024 inclus	Filière technique	Adjoint technique	C1
MNS Chalais	31h/35 du 05/07 au 28/09 2024 inclus	Filière sportive	Educateur des Activités Physiques et Sportives	B
BNSSA Chalais	27h/35 du 05/07 au 29/09/ 2024 inclus	Filière sportive	Opérateur des Activités physiques et sportives	C1
Accueil et entretien Chalais 1	22h/35 du 04/07 au 29/09/2024 inclus	Filière technique	Adjoint technique	C1
Accueil et entretien Chalais 2	25h/35 du 04/07 au 31/08/2024 inclus	Filière technique	Adjoint technique	C1
MNS Gardes Le Pontaroux	35h/35 du 02/06 au 01/09/2024 inclus	Filière sportive	Educateur des Activités Physiques et Sportives	B
BNSSA Gardes Le Pontaroux 1	35h/35 du 02/06 au 01/09 2024 inclus	Filière sportive	Opérateur des Activités physiques et sportives	C1

BNSSA Gardes Le Pontaroux 2	35 h/35 du 02/06 au 01/09 2024 inclus	Filière sportive	Opérateur des Activités physiques et sportives	C1
Accueil Gardes Le Pontaroux	25h/35 du 05/06 au 01/09/2024 inclus	Filière technique	Adjoint technique	C1

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire :

- **De créer les postes tels que présentés dans le tableau ci-dessus, selon les quotités et les durées décrites ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces créations d'emplois.**

Décision du Conseil Communautaire

V. Culture

1. Demande de subvention auprès du pays Sud-Charente dans le cadre de la programmation culturelle – fonds LEADER

La programmation culturelle pour l'année 2024 porte les grands principes suivants :

- Une périodicité de janvier à décembre (nouveau) ;
- Une programmation en cohérence avec la Convention territoriale d'éducation artistique et Culturelle ;
- Une recherche d'accessibilité (tarifs et propositions artistiques) ;
- Une programmation à destination de tous les publics ;
- Une programmation multidisciplinaire ;
- La volonté de renforcer les actions du réseau de lecture public « Escal » ;
- La volonté de travailler chaque événement proposé en lien avec une association du territoire.

Le programme prévisionnel est le suivant :

FEVRIER

- Spectacles petite enfance : « Ma carapace se carapate » La Naine Rouge
 - à Villebois (médiathèque) le 28/02/24 à 10h30
 - à Montmoreau (médiathèque) le 28/02/24 à 16h
 - à Chalais (médiathèque) le 29/02/24 à 10h30

MARS

- La science se Livre à Montmoreau
 - Exposition « Grand Trail » du 05/03 au 29/03
 - Projection du film « La course en tête » 23/03 à 18h30 suivie d'une rencontre/dédicace avec Frédéric Berg
 - Atelier « Initiation au Breakdance » le 27/03 de 14h30 à 16h30
 - Atelier « Il va y avoir du sport » avec Mendès France le mardi 07/03 : 4 ateliers pour les scolaires
- Mercredi 13 Mars

- EDM – Contes en bois
 - Spectacle Jeune Public
- Du 14 au 16 mars
 - Le temps des Livres sur le territoire LTD
 - Salon du livre jeunesse le 16 Mars au Cloître à Chalais

AVRIL

- Jeudi 11 Avril
 - Il a beaucoup souffert Lucifer – Cie Si sensible
 - Dans le cadre du dispositif « Collège au spectacle »
- Graines de mômes : spectacles petite enfance :
 - à Villebois (médiathèque) le 24/04/24 Céline Espardellier « Kiviug et l'ours blanc »
 - à Montmoreau (médiathèque) le 25/04/24 Céline Espardellier « Kiviug et l'ours blanc »
- Samedi 27 Avril
 - Monsieur le maire
 - Séance cinéma débat
 - En partenariat avec l'ADCF et l'Amicale Laïque

MAI

- Samedi 25 Mai
 - Théâtre d'improvisation Cie les Dénaturés
 - En partenariat avec l'Amicale Laïque
- Mercredi 5 Juin
 - EDM – Du Violon aux crampons
 - Dans le cadre de la labélisation « Terres de Jeux »

JUIN

- « Chemins » - Cie La Naine Rouge
 - Dans le cadre de la journée « prix des lecteurs des ALSH »
- Graines de mômes : spectacles petite enfance :
 - à Chalais (médiathèque) le 13/06/23 Céline Espardellier: « Contes inuits pour enfants »

JUILLET

- Samedi 12 Juillet
 - Piscine Party à la piscine de Gardes Le Pontaroux
 - Spectacle participatif avec ateliers en amont
- Jeudi 18 Juillet
 - Marché et cinéma de plein air à Poltrot
 - En partenariat avec les Amis du Moulin

AOUT

- Mercredi 7 Aout
 - Marché / cinéma de plein air à Villebois Lavalette
- Samedi 31 Aout
 - Spectacle dans le cadre du forum associatif de Villebois Lavalette

SEPTEMBRE

- Samedi 7 septembre
 - Spectacle dans le cadre du forum associatif de Montmoreau
- Dimanche 8 septembre
 - Spectacle dans le cadre du forum associatif de Chalais

OCTOBRE

- Au fil du conte
- Dans le cadre du réseau Escales

NOVEMBRE

- Emmène-Moi au Spectacle

- A Montmoreau – salle des fêtes
- En partenariat avec le CD 16
- Spectacles Petite Enfance réseau Escales
 - Trois lieux de lecture publique
- Concert Respire Jazz
 - Espace Arc en Ciel

DECEMBRE

- EDM
 - Espace Arc en Ciel à Chalais

Le budget prévisionnel lié à ce programme est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Cachets artistes	31 250,00 €	Billetterie	1 500,00 €
Réseau Escales	13 000,00 €		
Espace Arc en Ciel	18 250,00 €		
Communication	1 580,00 €	Leader	20 000,00 €
Réseau Escales	500,00 €		
Espace Arc en Ciel	1 080,00 €		
Frais réception / hébergement	3 190,00 €		
Réseau Escales	1 100,00 €		
Espace Arc en Ciel	2 090,00 €		
Location de matériel	4 790,00 €	CD 16 (Aide à la diffusion)	12 450,00 €
Cachets techniques	4 860,00 €		
Droits d'auteur	2 750,00 €	Reste à charge CDC	16 070,00 €
Achat petit équipement	1 600,00 €		
TOTAL	50 020,00 €	TOTAL	50 020,00 €

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver les grands principes de programmation la nouvelle saison culturelle 2024 ;
- D'approuver le budget prévisionnel de la saison culturelle 2024 tel qu'exposé ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer les demandes de subventions pour le financement de la saison culturelle 2024.

Décision du Conseil Communautaire

VI. Santé

1. Approbation de l'avenant au Contrat Local de Santé (prolongation d'une durée d'un an)

Il est rappelé au Conseil communautaire que le Contrat Local de Santé (CLS) Sud Charente est conclu entre le Syndicat Mixte du Pays Sud Charente, la Communauté de Communes 4B Sud Charente, la Communauté de Communes Lavalette-Tude-Dronne, le Département de la Charente, la Préfecture de la Charente et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle Aquitaine, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente (CPAM) et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le CLS renforce le projet territorial de santé initié depuis 2009 par le Syndicat Mixte du Pays Sud Charente pour répondre à la problématique de démographie médicale et structurer un réseau d'acteurs œuvrant dans le domaine de la santé.

Le CLS consolide les partenariats et coordonne les initiatives locales en les reliant au projet territorial de santé visant à réduire les inégalités sociales de santé.

Les actions du CLS Sud Charente sont orientées autour de deux axes :

L'axe 1 du CLS Sud Charente vise à garantir une offre et un accès aux soins pour tous les habitants du Sud Charente.

Depuis 2009, les partenaires du CLS mènent des actions visant à renforcer l'attractivité du territoire pour faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé. Aujourd'hui, l'offre de soins en Sud Charente s'organise à travers un véritable maillage territorial de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP).

Dans le plan d'actions 2019 – 2023 du CLS, 3 axes de travail ont été définis par les professionnels de santé et les partenaires du territoire :

1. Renforcer la démographie médicale et paramédicale en valorisant l'attractivité du territoire
2. Renforcer le lien ville – hôpital
3. Adapter et faire connaître l'offre en santé mentale

L'axe 2 du CLS a pour objectif de faire vivre et développer le réseau de partenaires de la Prévention et de la Promotion de la Santé (PPS).

Dès 2009, les acteurs de la PPS en Sud Charente ont souhaité travailler sur l'interconnaissance de leurs missions et actions pour faciliter les coopérations et les partenariats.

Forts de cette dynamique partenariale bien ancrée, les acteurs du territoire poursuivent leurs actions autour de plusieurs priorités dans le cadre du CLS 2.0 :

- Travailler en réseau pour améliorer l'interconnaissance des partenaires du CLS
- Promouvoir la santé des publics en situation de vulnérabilité
- Promouvoir la santé des personnes âgées
- Prévention des maladies chroniques

Aujourd'hui, l'actuel Contrat Local de Santé, signé en janvier 2020 arrive à échéance fin 2023. Dès lors, il est proposé de prolonger la durée de ce contrat par avenant d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette mesure de prolongation s'applique à tous les CLS de Nouvelle Aquitaine qui arrivent à échéance fin 2023.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider l'avenant du CLS prorogeant la durée du contrat d'une durée d'une année ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

<u>Décision du Conseil Communautaire</u>

VII. Assainissement

1. Convention avec Charente eaux relative à l'accompagnement pour une étude de transfert de la compétence assainissement collectif et demande de subvention Agence de l'Eau Adour Garonne

Il est rappelé au Conseil communautaire que la Loi Notre a imposé un transfert de la compétence assainissement collectif aux EPCI au 1^{er} janvier 2020 reporté par la loi Ferrand au 1^{er} janvier 2026.

Dans cette perspective, au regard du nombre et de la variété des systèmes d'assainissement collectif et de leur mode de gestion sur les 13 communes concernées sur le territoire de la Communauté de communes, il y a lieu pour la Communauté de communes d'anticiper cette prise de compétence et de la préparer avec les communes pour garantir une continuité et une qualité de service lors du transfert.

Il est nécessaire de préciser la nécessité pour la Communauté de communes d'anticiper le transfert de la compétence assainissement et proposer d'engager une étude sur le transfert.

Dans ce cadre, Charente Eaux pourrait apporter son expertise pour les missions suivantes :

Phase 1 : état des lieux et pré diagnostic de l'existant (connaissance du patrimoine et des services)

Phase 2 : projet de service communautaire (accompagner la CDC dans la réalisation du projet de service qu'elle compte mettre en place : périmètre du service et ses enjeux et analyse prospective du projet)

Phase 3 : étude et organisation de la préparation au transfert : évaluation du futur coût du transfert, évaluation du coût des investissements...

Le coût de l'assistance de Charente Eaux pour l'ensemble de cette étude est arrêté à 25 410,00 € HT.

Cette étude est susceptible d'être financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des négociations sont en cours sur les modalités de financement.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver la signature d'une convention avec Charente Eaux ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une aide financière de l'agence de l'Eau Adour Garonne pour cette étude de transfert ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

Décision du Conseil Communautaire

VIII. Finances

1. Approbation de l'avenant du Pacte Fiscal

Il est rappelé au Conseil communautaire que lors de la séance du 13 décembre 2023, les élus communautaires ont approuvé la signature d'un Pacte fiscal. L'objet de ce Pacte fiscal est de neutraliser, dans la mesure du possible, la pression fiscale sur le contribuable.

En effet, afin de compenser l'effacement des AC scolaires, la Communauté de communes sera amenée à revaloriser sa fiscalité en 2024 et jusqu'en 2026, puisque l'effacement des AC se réalise sur une durée de 3 années.

Néanmoins, le pacte présenté en décembre 2023 doit être modifié, à la marge, sur deux aspects :

- La terminologie de « Pacte » serait abandonnée pour la notion de « protocole ». En effet, un protocole se veut plus souple qu'un pacte.
- La neutralisation de l'impact fiscal est proposée d'être uniquement fléchée sur la taxe sur le foncier bâti. En effet, la première version du pacte proposait une neutralisation de la fiscalité sur les trois taxes ménages, selon la même proportion que la communauté de communes. Néanmoins, au regard de la structure des taux des communes et des règles de lien entre les taux, une neutralisation mécanique selon la même proportion n'est pas possible.

L'esprit du protocole demeure inchangé.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider l'avenant du pacte fiscal afin d'en modifier son intitulé et de flécher la neutralisation sur le foncier bâti ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette action.**

Décision du Conseil Communautaire

IX. Ressources humaines

1. Création d'un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet d'adjoint territorial d'animation (ALSH Villebois-Lavalette)

Il est rappelé au Conseil communautaire que la Communauté de communes assure la gestion du centre de loisirs de Villebois-Lavalette.

A ce titre, une animatrice du centre de loisirs n'a pas souhaité renouveler son contrat et s'est orientée vers un nouveau projet professionnel. Dans ce contexte, il convient de remplacer cet agent sur des missions similaires et sur le même centre de loisirs.

Le recrutement est proposé sur un contrat de 31/35^{ème} alors que l'agent partant disposait d'un 30/35^{ème}, cette augmentation vise à limiter le paiement des heures complémentaires dont l'agent partant aurait bénéficiait.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver la présente création de cet emploi non-permanent à temps non complet (31/35^{ème}), dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, pour une durée 1 an, soit à compter du 03/04/2024 et jusqu'au 02/04/2025 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à création d'emploi.**

<u>Décision du Conseil Communautaire</u>

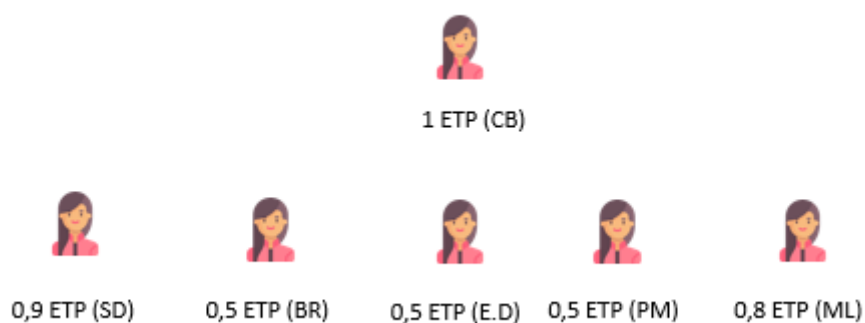
2. Création d'un emploi permanent / non permanent d'attaché territorial / rédacteur à temps complet (poste de responsable financier suite au départ d'un agent)

Il est rappelé au Conseil communautaire que la Communauté de communes pilote plusieurs budgets (budget général, budget de l'enfance jeunesse, des écoles, du SPANC, des zones d'activités...).

Afin d'assurer la bonne exécution financière de ces budgets, de mettre en place des tableaux de bord de suivi, d'assurer un contrôle de gestion régulier, et le service de facturation et de suivi des impayés, le service financier et comptable est composé de 4,2 ETP.

Un agent assure le pilotage comptable (suivi budgétaire, pilotage des régies, gestion de la section d'investissement et des marchés publics...) et 2,4 ETP sont fléchés sur la gestion comptable générale.

La situation du service financier-comptable est donc la suivante :

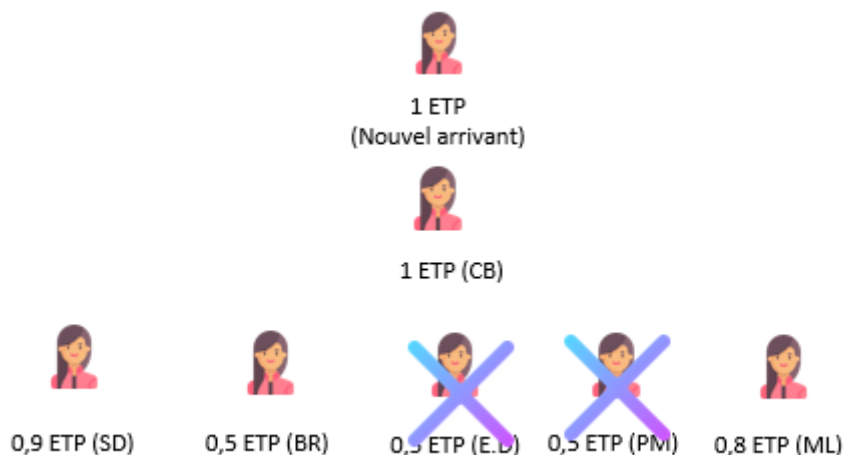


Aujourd'hui, deux départs viennent déclencher une réorganisation de ce service. D'une part, un agent partira en retraite le 1^{er} avril 2024 (soit 0,5 ETP) et un autre agent a annoncé sa mobilité externe (mutation dans une autre collectivité) à compter du 30 avril 2024 (soit 0,5 ETP).

Il ressort donc de ces éléments qu'un global d'1 ETP quittera prochainement le service. Il est donc proposé de remplacer ces deux départs par un recrutement d'1 ETP.

Le poste proposé au Conseil communautaire est celui d'un poste de responsable financier, avec un profil d'expert-comptable. Ses missions principales seront de coconstruire la stratégie financière et fiscale du territoire, d'assurer le pilotage de la gestion de la dette, d'assurer l'exécution budgétaire de la CdC et de renforcer le contrôle de gestion des compétences de la CdC.

Le nouveau schéma organisationnel proposé au vote serait donc le suivant :



La structuration proposée demeure fondée sur 4,2 ETP.

De plus, il est nécessaire de préciser que le pilotage administratif de la gestion des écoles a été récemment rationalisé puisque le service des ressources humaines initialement constitué de 3,5 ETP est aujourd'hui de 3 ETP.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la présente création de cet emploi non permanent au grade d'attaché, pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet (35/35^{ème}) et cela à compter du 1^{er} avril 2024 afin d'assurer les missions de responsable financier, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2025 ;
- D'approuver la présente création de cet emploi non permanent au grade de rédacteur, pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet (35/35^{ème}) et cela à compter du 1^{er} avril 2024 afin d'assurer les missions de responsable financier, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2025 ;
- D'approuver la création d'un emploi permanent d'Attaché territorial à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 1^{er} avril 2024. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et es conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé seront fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des attachés,
- D'approuver la création d'un emploi permanent d'Attaché principal territorial à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 1^{er} avril 2024. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et es conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé seront fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des attachés,
- D'approuver la création d'un emploi permanent de Rédacteur territorial à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 1^{er} avril 2024. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et es conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé seront fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs,
- D'approuver la création d'un emploi permanent de Rédacteur principal de 2^{ème} classe territorial à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 1^{er} avril 2024. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et es conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé seront fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs,
- D'approuver la création d'un emploi permanent de Rédacteur principal de 1^{ère} classe territorial à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 1^{er} avril 2024. L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et es conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé seront fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs,
- D'ouvrir la création de ces postes sur l'ensemble des grades précités ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à création d'emploi.

<u>Décision du Conseil Communautaire</u>
--

3. Création d'un emploi saisonnier à temps non complet (Cantine de Rougnac - suite au départ d'un agent)

Il est rappelé au Conseil communautaire que la communauté de communes assure la confection des repas à l'école élémentaire de Rougnac. Suite au départ d'un agent de cuisine, qui a annoncé sa mobilité externe (mutation dans une autre collectivité), il est nécessaire de remplacer cet agent afin d'assurer la bonne gestion du service.

L'agent partant qui disposait d'un contrat de 35/35^{ème} sera remplacé par un agent qui disposera d'un contrat d'une quotité moindre : 32/35^{ème}.

Les missions fléchées sur cette création d'emploi seront : la commande des denrées et la préparation des repas (une trentaine de repas quotidien) et la gestion de la garderie.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire :

- **De créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps non-complet (32/35^{ème}), sur le grade d'adjoint technique territorial, à compter du 4 mars 2024, et pour une durée de 4 mois et 9 jours soit jusqu'au 12 juillet 2024 au sein de la cantine de Rougnac ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à création d'emploi.**

<u>Décision du Conseil Communautaire</u>

4. Stagiairisation d'un agent adjoint technique territorial (école de Villebois-Lavalette)

Il est rappelé au Conseil communautaire que l'école maternelle de Villebois-Lavalette confectionne plus d'une centaine de repas de qualité chaque jour. Ces repas sont confectionnés par une équipe de 2 agents dont il est proposé la stagiairisation d'un agent de cette équipe.

L'agent concerné par la proposition de stagiairisation démontre un investissement professionnel irréprochable, l'agent a participé à la confection du repas des élus de décembre 2023 et assure la réalisation des menus.

Cette stagiairisation est proposée dans un contexte où plusieurs agents des écoles partiront en retraite durant l'année 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

- **De créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (32/35^{ème}) et cela à compter du 1^{er} mai 2024 afin de pouvoir nommer, en qualité de fonctionnaire stagiaire, l'agent assurant aujourd'hui les missions énumérées précédemment,**
- **De fixer la rémunération de l'agent en fonction de sa reprise de services et des expériences professionnelles passées,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette création d'emploi permanent.**

<u>Décision du Conseil Communautaire</u>

X. Questions diverses